

Biophytis annonce une augmentation de capital par placement privé de 10 millions d'euros

Paris (France), Cambridge (Etats-Unis), 30 septembre 2020, 14h – BIOPHYTIS (Euronext Growth Paris : ALBPS), société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour le traitement des maladies liées à l'âge, notamment les maladies neuromusculaires, annonce aujourd'hui une augmentation de capital par placement privé de 10 millions d'euros.

Les titres ont été souscrits par des investisseurs institutionnels européens et américains avec Invest Securities en tant que teneur de livre pour l'Europe, et H.C. Wainwright & Co. en tant que teneur de livre pour les Etats-Unis. Invest Corporate Finance intervenant en tant que conseil de Biophytis.

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Ce placement privé donnera lieu à l'émission de 21 276 596 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, soit 22,1% des titres en circulation post-opération. A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital sera ramenée à environ 0,779% du capital social de la Société après l'opération.

Le prix du placement a été fixé à 0,47 euro pour chaque nouvelle action. Ce prix correspond à une décote d'environ 20% (dans la limite de 20%) sur la base de la moyenne pondérée des cours de Bourse de l'action Biophytis au cours des 10 dernières séances de bourse précédant ce jour. Le produit brut de l'émission pour Biophytis est estimé à environ 10 millions d'euros, et à 8,9 millions d'euros après déduction des frais associés à l'opération.

La Société s'engage à ne pas procéder à d'autres augmentation de capital avant le 30 Octobre 2020. Cet engagement est compatible avec les contrats de financement en cours.

Incidence de l'émission sur la répartition du capital

	<u>Avant augmentation de capital</u>		<u>Après augmentation de capital</u>	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Management	3 240 937	4,3%	3 240 937	3,4%
Flottant (*)	71 797 999	95,7%	71 797 999	74,5%
Nouveaux actionnaires		0,0%	21 276 596	22,1%
TOTAL	75 038 936	100,0%	96 315 532	100,0%

Utilisation des fonds

Le produit net du financement par placement privé sera utilisé par Biophytis pour renforcer ses moyens financiers, en particulier pour réaliser l'essai clinique COVA de phase 2/3 évaluant Sarconeos (BIO101) comme traitement potentiel de l'insuffisance respiratoire aiguë associée au COVID-19. La Société a reçu l'autorisation de démarrer COVA dans 5 pays : La France, les USA, le Brésil, la Belgique et le Royaume-Uni. L'essai clinique rentre désormais

dans sa phase active, avec l'ouverture de centres d'investigation et l'inclusion du premier patient le 1er Septembre 2020 en Belgique. Cette augmentation de capital permettra de financer l'intégralité de la partie 1 de l'étude portée sur 50 patients et de commencer la partie 2, dont l'importance dépendra en partie de facteurs externes. Ceux-ci sont liés notamment à l'évolution de la pandémie, et/ou des décisions du DSMB quant au nombre de patients définitifs à inclure dans l'essai, aujourd'hui fixé à 310.

Par ailleurs ces nouvelles ressources seront également utilisées pour finaliser SARA-INT, l'étude en phase 2b clinique dans la sarcopénie aux États-Unis et en Europe.

Ce dispositif vient compléter les outils de financement déjà en place et permet à la société d'assurer son financement au-delà des 12 prochains mois.

Règlement-livraison et cotation des nouvelles actions

Le règlement-livraison des titres interviendra le 2 Octobre 2020, sous réserve des conditions usuelles. Les actions ordinaires nouvelles devraient être admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Growth Paris sous le code ISIN existant des actions ordinaires de Biophytis au plus tard le 5 Octobre 2020. Les actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,20 euro, seront assimilées aux actions ordinaires existantes de Biophytis.

Ce placement privé a été réalisé conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce en vertu de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 28 mai 2020.

Le principe de cette augmentation de capital a été décidé par le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 29 Septembre 2020. Il s'agit d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires conformément à l'article L. 225-132 du Code de commerce.

Des informations règlementaires détaillées concernant la Société figurent dans le rapport semestriel 2020, consultable sur son site internet : <http://www.biophytis.com/> et notamment l'ensemble du chapitre 2.5 relatif aux risques.

Stanislas Veillet, Président Directeur Général de Biophytis, déclare : *« Nous nous réjouissons de l'intérêt que nous avons suscité chez les investisseurs pour cette opération. Il permet à Biophytis de renforcer sa structure de financement, en particulier de mener à bien l'étude clinique internationale COVA comme traitement potentiel de l'insuffisance respiratoire aiguë associée au COVID-19, qui rentre désormais dans sa phase active d'ouverture de centres d'investigation et de recrutement de patients. Pour mémoire Biophytis a reçu l'autorisation de la FDA (aux Etats-Unis), de l'ANSM (en France), de l'AFMPS (en Belgique), de l'ANVISA (au Brésil), et de la MHRA (au Royaume-Uni). Biophytis utilisera également le produit de cette augmentation de capital pour finaliser l'étude SARA-INT dans la sarcopénie. Je remercie nos investisseurs qui nous suivent depuis des années et qui n'ont pas hésité à investir de nouveau au capital de Biophytis. »*

Le placement privé est dirigé par Invest Securities en tant que teneur de livre pour l'Europe, par H.C. Wainwright & Co. en tant que teneur de livre pour les Etats-Unis, et par Invest Corporate Finance en tant que Conseil de Biophytis.

A propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments permettant de ralentir les processus dégénératifs et d'améliorer les capacités fonctionnelles chez les patients atteints de maladies liées à l'âge, notamment les maladies neuromusculaires.

Sarconeos (BIO101), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale actuellement en phase 2b clinique dans la sarcopénie (SARA-INT) aux États-Unis et en Europe. Une formulation pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne (DMD). La société prévoit de démarrer les essais cliniques (MYODA) au deuxième semestre 2020.

Sarconeos (BIO101) est également en cours de développement pour le traitement des patients atteints d'insuffisance respiratoire aiguë liée au COVID-19 dans une étude clinique de phase 2/3 (COVA) aux États-Unis, en Europe et en Amérique latine.

La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts. Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825).

Pour plus d'informations www.biophytis.com

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de BIOPHYTIS et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence et à l'annexe « Risques » du Rapport Financier annuel de la Société et disponibles sur le site Internet de BIOPHYTIS (www.biophytis.com).

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions BIOPHYTIS dans un quelconque pays. Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitude. Ce communiqué de presse a été rédigé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

Contact Biophytis pour les Relations Investisseurs

Evelyne Nguyen, CFO
evelyne.nguyen@biophytis.com
Tel: +33 1 44 27 23 32

Contact médias

Citigate Dewe Rogerson

Quentin DUSSART/Sylvie BERREBI/ Nathaniel DAHAN
biophytis@citigatedewerogerson.com
Tel: +33 (0)6 59 42 29 35 / +44 (0) 20 7638 9571